

Mairie de Vaudevant

De: regine charley <reginecharley@hotmail.fr>
Envoyé: vendredi 17 mai 2019 14:29
À:
Objet: RE: renseignement PLU Vaudevant

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Monsieur,
j'accuse réception de votre email.
je viens de vous appeler au numéro indiqué en vain.
vous m'interrogez sur les règles d'urbanisme applicables dans la nouvelle zone de Pervençères : est-ce de la zone d'extension sous la zone partiellement urbanisée classée UBa ou de la zone d'extension classée UA (teintée en bleu) ?
Par ailleurs, vous me demandez s'il est possible de modifier un tracé de voie je suppose ?
le raccordement aux réseaux d'assainissement sera-t-il obligatoire ?
y a-t-il des projets de voirie nouvelle ?

je ne puis vous répondre sans connaître exactement la localisation de votre projet un plan avec les coordonnées cadastrales aurait été plus explicite
si vous le souhaitez, un rendez-vous sur place ou en mairie demeure possible de préférence le jour de ma permanence à des horaires qui vous conviennent le mieux.
dans l'attente de votre appel,
salutations distinguées

Régine CHARLEY

De :
Envoyé : vendredi 17 mai 2019 09:44
À : reginecharley@hotmail.fr
Objet : renseignement PLU Vaudevant

AUSTERNAUD Jean-Louis

PLU Vaudevant

Bonjour.
Je vous contacte car j'aimerais avoir divers renseignements concernant la nouvelle zone de Pervençères

1- est-il possible de modifier un tracé pour éventuellement englober une parcelle complète ?

2- les nouvelles constructions devront-elles obligatoirement être reliées au réseau d'assainissement collectif ou possibilité de réseau individuel ?

3- divers aménagement de voirie ?

Vous pouvez me contacter au (il m'est difficile de me libérer aux heures de vos permanences en mairie) ou possibilité de prendre rendez-vous avec vous ?

Mairie de Vaudevant

De: regine charley <reginecharley@hotmail.fr>
Envoyé: dimanche 19 mai 2019 16:40
À:
Objet: notre entretien téléphonique de samedi 18 Mai 2019

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour Monsieur,

Suite à notre entretien téléphonique , je reviens vers vous pour en entériner le contenu.

la zone AU jouxtant la zone UBA est une zone d'urbanisation future (8 logements)qui ne pourra être urbanisée qu'après le raccordement à la station d'épuration existante.

L'ensemble des parcelles de cette zone AU seront desservies par des voies véhicules à créer en liaison avec la voirie existante en amont de la parcelle.

des voies piétonnes en aval de la zone permettront un accès rapide au village

La taille et le découpage de la Zone AU est en accord avec le relief, le paysage de moyenne montagne et le maintien d'une coulée verte s'intégrant au paysage naturel du site.

Souhaitant avoir répondu à votre attente, sincères salutations

Régine CHARLEY
Commissaire enquêteur